

**Tarifs
saison 2017**

	Salaire brut guides salariés à partir de	Tarifs guides indépendants non soumis à TVA à partir de	Tarifs guides indépendants soumis à TVA 20% à partir de
Visite de ville- durée 02h	81,00 €	138,00 €	165,60 €
Visite nocturne à partir de 21h -durée 02h	99,00 €	179,00 €	214,80 €
Visite de ville - durée 03h	91,00 €	164,00 €	196,80 €
½ journée - durée 04h	114,00 €	193,00 €	231,60 €
1/2 journée ou soirée- durée 05h	122,00 €	219,00 €	262,80 €
Journée - durée 09h	156,00 €	269,00 €	322,80 €
Journée + soirée - durée 13h	207,00 €	351,00 €	421,20 €
Transfert (hors frais remboursement navette)	53,00 €	89,00 €	106,80 €
Transfert de nuit (21H- 08H)	73,00 €	127,00 €	152,40 €
Conférence 1h30 (hors frais de déplacement)	110,00 €	200,00 €	240,00 €
Majoration guide chauffeur (n'inclut pas la mise à disposition du véhicule)	1h supplémentaire	1h supplémentaire	1h supplémentaire
Majoration guidage en bilingue - langue maternelle/autre langue	20,00 €	34,00 €	40,80 €
Majoration guidage en bilingue (hors langue maternelle)	+40%	+40%	+40%
Heure supplémentaire	20,00 €	34,00 €	40,80 €
Heure supplémentaire nuit (21H- 08H)	25,00 €	44,00 €	52,80 €
Forfait repas	22,00 €	22,00 €	22,00 €

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2017

Ces tarifs constituent une base minimum que chacun des guides adhérent est libre d'augmenter

Observations :

- ❖ Le montant indicatif des salaires est un montant brut avec délivrance d'un bulletin de paie auquel il convient d'ajouter les indemnités de précarité et 10% de congés payés
- ❖ Tout accompagnement impliquant une nuit à l'extérieur sera payé/facturé journée + soirée
- ❖ Les services du 1er Mai et du 1er Janvier sont rémunérés /facturés double tarif
- ❖ Pour toute prestation excédant une journée, un acompte de 30% pourra être demandé par le guide, lors de la réservation

Conditions d'annulation :

- la prestation est due à 50% si annulation à moins de 48H avant l'échéance
- la prestation est due à 100% si annulation à moins de 24H avant l'échéance

Frais de déplacement :

- ❖ Les frais de déplacement hors de la Communauté Urbaine de Bordeaux doivent être remboursés en fonction des barèmes kilométriques en vigueur et du véhicule (avec un maximum de 0,587€/km pour les véhicules 7ch.)
- ❖ Un temps de déplacement conséquent peut se voir considéré/facturé en temps de travail effectif

